

Le 18 décembre 2012

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE DU 6 DECEMBRE 2012

Membres présents

Représentants de l'Administration :

- Madame Marie-Danièle CAMPION, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités
- Madame Isabelle CHAZAL, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines – Rectorat

Représentants des Personnels :

- Monsieur Patrick LEBRUN, FSU – Titulaire
- Madame Béatrice MANENE, FSU – Titulaire
- Monsieur Stéphane ZAPORA, FSU – Titulaire
- Monsieur André MAROL, FSU – Suppléant remplaçant d'un titulaire absent
- Madame Lucette FONTVERNE, FSU – Suppléante
- Monsieur Daniel CORNET, UNSA – Titulaire
- Madame Anne-Marie SO, UNSA – Titulaire
- Monsieur Brunon BISSON, UNSA – Suppléant remplaçant d'un titulaire
- Madame Delphine MOULINOT, UNSA – Suppléante
- Monsieur Benoit BACLE, FO – Titulaire
- Monsieur Patrice MERIC, FO – Titulaire
- Monsieur Lionel MOURY, FO – Suppléant
- Monsieur Franck BOUSSAHBA, SUD EDUCATION – Titulaire

Membres de l'Administration invités par Madame le Recteur :

- Monsieur Michel GUILLON, Secrétaire Général de l'Académie – Rectorat
- Madame Béatrice CLEMENT, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Finances et des Affaires Générale – Rectorat
- Monsieur Didier GAUTEREAU, Secrétaire Général Adjoint, Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire – Rectorat
- Monsieur Antoine CHALEIX, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier
- Madame Marilynne REMER, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Cantal
- Madame Françoise PETREAULT, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Loire
- Monsieur Luc LAUNAY, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Puy-de-Dôme
- Monsieur Gérard POUX, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation – Rectorat
- Monsieur Christian FELICITE, Délégué Académique à la Formation Professionnel Initiale et Continue – Rectorat
- Monsieur Noël GORGE, Doyen des IA-IPR, IA-IPR Lettres – Rectorat
- M. Pierre BAPTISTE, Doyen des IEN-EG-ET, IEN Sciences et Techniques Industrielles – Rectorat

Membres excusés

Représentants des Personnels :

- Madame Véronique LEGRAND, UNSA – Suppléante

Madame le Recteur ouvre la séance à 14 heures 10.

Monsieur LEBRUN est désigné comme secrétaire adjoint de séance.

Madame le Recteur fait lecture des questions diverses déposées à ce jour :

- 1/ Refondation de l'école,
- 2/ Taux de scolarisation des 2 et 3 ans,
- 3/ Personnels contractuels,
- 4/ Mise en place des Contrôles en Cours de Formation (CCF) – Langues en lycée,
- 5/ Expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi »,
- 6/ Bilan de la LVII en cinquième,
- 7/ Bilan des dérogations de la carte scolaire par départements,
- 8/ Effectifs des inscrits en Informatique et Sciences du Numérique et Droits et Grands Enjeux du Monde Contemporain,
- 9/ Résultats du baccalauréat professionnel 2012 dans l'académie,
- 10/ Indemnités des secrétariats d'examens en EPLE.

Deux questions sont rajoutées à l'ordre du jour à la demande de :

- **Monsieur CORNET** sur la problématique des délais de remboursement des frais de déplacement des enseignants en service partagé
- **Monsieur ZAPORA** sur le fonctionnement de l'Etablissement de Réinsertion Scolaire de MONTLUÇON. Concernant ce dernier point, **Monsieur CHALEIX** proposera un bilan ultérieurement

Mme Le Recteur donne la parole aux représentants des personnels pour lecture des déclarations préliminaires :

- **Monsieur LEBRUN** au nom de la FSU (annexe numéro 1 ci-joint).
- **Monsieur BACLE** au nom de FO (annexe numéro 2 ci-joint).
- **Monsieur BISSON** au nom de l'UNSA (annexe numéro 3 ci-joint).
- **Monsieur BOUSSAHBA** lit une déclaration préliminaire au nom de SUD EDUCATION (annexe numéro 4 ci-joint).

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme Le Recteur rappelle l'élaboration d'un plan ambitieux pour l'école tout au long du quinquennat. Parmi les priorités affichées par le Ministère de l'Éducation Nationale dans le projet de loi d'orientation sur l'école, il faut noter le remplacement de tous les enseignants partant en retraite avec la création de 500 postes supplémentaires au plan national et la reconstitution d'un vivier d'enseignants. Il s'agit d'une loi qui s'inscrit dans la durée et dont les effets seront ressentis sur le moyen terme.

Lecture des avis et votes

Monsieur BACLE revient sur l'acte III de la décentralisation et demande à ce que les avis 1 et 3 soient examinés (annexe numéro 5 ci-joint).

Monsieur LEBRUN confirme qu'il s'agit d'un avis commun FO / FSU.

Madame le Recteur donne lecture des avis 1 et 3 et les soumet au vote.

- **Avis 1 commun FO- FSU : Défense du statut de fonctionnaire d'Etat des personnels de l'Education Nationale (voir annexe n°5)**

Les représentants des personnels du comité technique académique de CLERMONT FERRAND, réunis le 6 décembre 2012, se prononcent contre le transfert des compétences de l'État aux collectivités territoriales, contre la modification des missions des personnels en ce qui concerne l'orientation et contre le transfert aux Régions de la gestion des formations professionnelles (du CAP au BTS l'enseignement).

- **Avis 3 présenté par la délégation FO : Arrêt de la mise en place l'Ecole du socle (voir annexe n°5)**

Constatant que les garanties statutaires propres à chaque corps d'enseignant sont remises en cause, en particulier leurs horaires de service, avec l'école du socle, les représentants des personnels du CTA de CLEMONT FERRAND, réunis le 6 décembre 2012, se prononcent pour l'arrêt immédiat de sa mise en place.

Résultat du vote

Avis 1 : Pour : 10 – Contre : 0

Avis 3 : Pour : 6 – Contre : 4

Monsieur BACLE demande à faire lecture de l'avis 2 (annexe numéro 5 ci-joint).

- **Avis 2 commun FO-FSU : Non à la réforme actuelle des rythmes scolaires (voir annexe n°5)**

Constatant que la réforme des rythmes scolaires ne recueille pas le consensus nécessaire, qu'il ne saurait y avoir un traitement inégalitaire pour l'Ecole de la République Laïque sur le territoire de la République et que cette réforme entrainerait l'augmentation du temps de présence des enseignants alors que leurs salaires sont bloqués depuis trois ans, les représentants des personnels du CTA de CLERMONT, réunis le 6 décembre, demandent l'abandon du projet actuel de réforme sur les rythmes scolaires.

Madame le Recteur demande si c'est bien la notion de socle commun qui est rejetée ou bien l'éventualité d'une modification des Obligations Réglementaires de Service des enseignants. Elle donne la parole à **Madame PETREAULT** qui apporte les précisions suivantes : sur le service des enseignants et, dans le cadre d'actions de formation, il a été envisagé des actions de formations communes premier et second degré. Ce choix s'avère être commun aux quatre Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale. Il s'avère que dans le département de la Haute-Loire des enseignants du premier degré ont accepté de faire de l'accompagnement pédagogique dans des collèges et en dehors de leur service.

Monsieur LAUNAY intervient et rappelle que l'intérêt de l'élève prime. Le passage du CM2 à la 6^{ème} est une étape difficile et la réflexion commune des enseignants du premier et second degré s'inscrit dans une démarche de progrès.

Monsieur BACLE prend acte de la réponse du DASEN et souhaite maintenir son avis.

Monsieur GORGE souligne que la priorité est de permettre aux élèves d'aborder le collège dans de bonnes conditions ; le travail engagé depuis plusieurs années permet aux enseignants des deux niveaux, CM2 et sixième, d'harmoniser leur approche pédagogique. La continuité du parcours de l'élève est bien la finalité.

Monsieur BOUSSAHBA déplore les conditions d'enseignement en sixième en raison de classes surchargées rendant inévitable le décrochage des élèves plus « faibles ».

Monsieur LEBRUN précise que la FSU s'abstient sur l'avis 2, car elle rejette l'Ecole du socle.

Monsieur BISSON précise à son tour que l'UNSA par contre est favorable à l'Ecole du socle, et qu'elle vote donc contre l'avis 2.

Monsieur LAUNAY rappelle que les classes, dans le puy de dôme, accueillent en moyenne 30 élèves. Des innovations pédagogiques existent telles que les dédoublements, les accompagnements. Les conditions d'émulation créées dans les classes à 30 sont réelles, ce qui a un effet positif constaté dans les résultats du DNB.

Madame le Recteur soumet l'avis 2 au vote et demande à ce qu'un groupe de travail sur la notion de socle commun soit mis en place.

Résultat du vote

Pour : 2 – Contre : 3 – Abstentions : 5

Madame le Recteur propose d'évoquer les emplois d'avenir professeurs (EAP) et donne la parole à **Madame CHAZAL**.

Madame CHAZAL souligne que l'attractivité du métier d'enseignant est en nette diminution et notamment dans certaines disciplines où l'on peut noter une forte déperdition entre le nombre d'étudiants inscrits à la préparation aux concours et le nombre d'inscrits aux concours. Une campagne de communication sur la profession d'enseignant est d'ailleurs prévue en 2013.

Au 1^{er} janvier 2013 est mis en place un nouveau dispositif créé par la loi 2012 -1189 du 26 octobre 2012 : Les EAP (emploi d'avenir professeur).

Les emplois d'avenir professeur constituent un dispositif de promotion sociale et d'aide à l'insertion professionnelle dans les métiers du professorat. Concrètement, il vise à attirer davantage d'étudiants issus de milieux modestes vers les métiers de l'enseignement en leur proposant une entrée progressive dans le métier de professeur avec un projet professionnel et un parcours professionnalisant ainsi qu'une aide financière leur permettant de faire face à l'allongement de la durée du cursus d'études due à la réforme de la mastérisation. Le dispositif vise également à renforcer l'attractivité de certaines filières où le nombre des candidats apparaît insuffisant au regard des besoins de recrutement.

Les emplois d'avenir constituent le premier pilier de la refondation de la formation initiale des enseignants. Les heures de mission d'appui éducatif confiées aux étudiants leur permettront de se familiariser progressivement avec le métier d'enseignant et avec leur futur environnement professionnel. Ils permettront à des étudiants boursiers qui souhaitent se destiner aux métiers de l'enseignement d'effectuer pendant leurs études des missions d'appui éducatif rémunérées dans les établissements scolaires auprès d'un professeur expérimenté. L'accueil et l'accompagnement au sein de l'établissement seront essentiels.

Dès le mois de janvier, 40 emplois d'avenir professeurs sont créés dans l'académie dans les disciplines suivantes :

- Mathématiques,
- Lettres (lettres classiques et lettres modernes),
- Langues (anglais et allemand).

Ce dispositif sera reconduit à la rentrée 2013.

Les étudiants sélectionnés se verront proposer un contrat avec l'établissement (il s'agira de contrats d'un an, pouvant être renouvelé jusqu'à trois ans. Le contrat prendra fin en cas de réussite au concours) Outre leur bourse de l'enseignement supérieur, ils percevront une bourse de service public et une rémunération au taux du SMIC pour les 12 heures effectuées en EPLE.

Un travail est actuellement engagé avec l'Université Blaise Pascal afin de cibler les populations étudiantes pouvant prétendre à ces Emplois d'avenir professeur. Une commission de sélection se réunira et sera chargée d'émettre un avis.

Madame SO demande si les établissements d'implantation de ces postes sont connus.

RECTORAT

Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire
Division des établissements scolaires publics
Service de l'Organisation scolaire des établissements publics



Madame CHAZAL répond par la négative et indique que le retour des dossiers est fixé au 14 décembre 2012.

Monsieur BACLE intervient et tient à préciser que les métiers de l'enseignement demeurent peu attractifs, car peu rémunérateurs et qu'il faudrait avant tout revaloriser les salaires. FO est opposé au recours à des contrats de droit privé.

Madame CHAZAL tient à préciser que les activités appelées à être exercées par ces contrats seront péri-éducatives et en aucun cas des tâches d'enseignement.

Monsieur CORNET demande si nous avons des précisions sur les tuteurs de ces étudiants.

Madame CHAZAL répond qu'il faut placer l'étudiant dans une situation d'accompagnement avec un professeur volontaire rémunéré comme lors de l'accueil des fonctionnaires stagiaires.

Monsieur CORNET indique que même si l'UNSA est contre la masterisation, force est de reconnaître que ces contrats EAP constituent un bon début.

Monsieur LEBRUN note que la rémunération semble peu importante et qu'il serait appréciable d'avoir des informations précises sur les missions qui devront être accomplies par ces étudiants. Un cadrage académique serait souhaitable pour éviter tout dérapage en établissement.

Madame le Recteur valide l'idée d'un cadrage académique. Les missions de l'EAP seront rappelées aux chefs d'établissements

Monsieur LEBRUN insiste sur le fait que les étudiants ont peut-être déjà trouvé d'autres solutions, ailleurs, et qu'il n'est pas certain que les services du Rectorat puissent trouver ces 40 étudiants.

Madame CHAZAL répond que les solutions trouvées par les étudiants ne seront certainement pas professionnalisantes.

Monsieur ZAPORA souligne que l'on a aujourd'hui une multitude de personnels à statuts divers au sein d'un même EPLE, et qu'il conviendrait de s'en inquiéter.

Monsieur MERIC aborde le cas d'un étudiant qui viendrait à démissionner au bout de deux ans.

Monsieur le Recteur confirme qu'aucun reversement ne sera envisagé.

Monsieur LEBRUN demande quel sera le statut des étudiants à l'issue du concours.

Madame CHAZAL répond qu'ils seront stagiaires, et sur l'obligation de formation incombant à l'employeur, celle-là est assurée par leur formation universitaire.

Madame MANENE demande confirmation quant au fait que l'étudiant ne sera pas en responsabilité dans une classe.

Madame CHAZAL répond qu'il s'agit d'un appui éducatif.

Monsieur BOUSSAHBA demande s'il y aura une aide proposée à l'étudiant, en termes de frais de déplacements, si les établissements qui se proposent d'accueillir ces contrats sont éloignés des centres universitaires.

Madame le Recteur répond que généralement, les étudiants ciblent plutôt CLERMONT-FERRAND, mais qu'il pourrait être envisagé une aide du fonds social de l'enseignement supérieur. Elle précise que les services académiques s'engagent à rendre compte de ce dossier lors des prochains Comités Techniques Académiques.

Madame le Recteur donne une dernière lecture de l'avis 4 bis de FO, qui ne sera pas soumis au vote.

- **Avis 4 BIS présenté par FO : NON à généralisation des emplois précaires (voir annexe n°5)**

Les représentants FO du CTA de CLERMONT-FERRAND, réunis le 6 décembre, se prononcent contre les emplois d'avenir professeur car ils risquent de présenter un danger pour les emplois des personnels contractuels et titulaires.

Cet avis n'a pas donné lieu à un vote en CTA

Point numéro 1 de l'ordre du jour :
Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2012

Monsieur GUILLON soumet le procès-verbal du précédent Comité Technique Académique au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Point numéro 2 de l'ordre du jour :
Bilan de l'orientation et de l'affectation

Trois possibilités s'offrent aux élèves à l'issue de la classe de troisième :

- Seconde générale et technologique, où l'Académie oriente ces élèves à hauteur de 63 % (64,5 % au niveau national),
- Seconde professionnelle et CAP, où l'Académie oriente ces élèves à hauteur de 35 % (33,2 % au niveau national),
- Redoublement, qui est de 2,1 % au niveau académique (2,3 % au niveau national).

Monsieur GUILLON souligne que les résultats au Diplôme National du Brevet sont depuis des années supérieurs aux résultats nationaux, ce qui tend à démontrer que le taux de réussite au Diplôme National du Brevet se répercute sur le taux d'orientation en 2nde GT qui est en hausse dans l'académie et qui se rapproche du taux national. En ce qui concerne l'orientation dans la voie professionnelle, on peut noter que l'orientation en CAP résiste mais diminue en seconde professionnelle. L'objectif est bien de progresser grâce à la voie ouverte par les bacs professionnels

Monsieur ZAPORA note que l'offre de formation a été réduite. La question se pose du devenir des élèves après la seconde générale et technologique, car on constate une baisse de la cohorte entre la seconde et la première. Les élèves sont réticents à s'engager pour 3 ans dans un bac professionnel.

Monsieur MERIC fait remarquer que la réussite au Diplôme National du Brevet ne doit pas forcément sous-entendre une orientation vers la voie générale, et que la baisse d'orientation en seconde professionnelle résulte essentiellement de la politique de diminution des capacités d'accueil mise en place par le Rectorat.

Madame le Recteur rappelle que dans le projet de loi de finances, des moyens consacrés aux lycées professionnels seront renforcés afin d'apporter des réponses au décrochage scolaire.

Monsieur POUX souligne que le taux de redoublement dans l'académie a fortement diminué, notamment en seconde. Par contre en ce qui concerne les CAP, l'académie se situe à deux points au-dessus du niveau national. Les capacités d'accueil n'ont été réduites ni en baccalauréat professionnel ni en CAP, On note une forte orientation vers les CAP, avec encore 10% de places vacantes, et ensuite une fuite vers l'apprentissage. Si l'on devait répondre à la demande, on concentrerait les flux sur le tertiaire, sans prendre en compte les possibilités d'insertion sur le marché du travail.

Pour les prépa-professionnelles, on a resserré l'offre et le recrutement a été affiné afin d'accompagner les élèves vers le baccalauréat professionnel.

L'académie dispose donc de capacités d'accueil dans la voie professionnelle, l'idée serait de ramener des jeunes sortants dans un cursus scolaire.

RECTORAT

Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire
Division des établissements scolaires publics
Service de l'Organisation scolaire des établissements publics



Monsieur POUX précise que malgré les bons résultats du Diplôme National du Brevet en collège rural, le taux d'orientation en 2nde générale et technologique est assez faible.

Monsieur POUX indique également que des passerelles ascendantes sont envisageables, avec la possibilité de passer du CAP au baccalauréat professionnel, et pour les bacheliers professionnels d'accéder au supérieur (BTS). Le travail de repositionnement des BTS et DUT sur leur public se présente bien.

Monsieur POUX précise aussi que le Système Interministériel d'Echanges d'Informations, visant à appréhender le décrochage par traitement informatique, continue à fonctionner. La volonté de Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale est d'interroger le système éducatif sur ce qu'il peut mettre en place. Il faut analyser les situations et envisager de compléter l'offre de formation académique par une offre plus ciblée sur des publics en difficulté. Dans l'académie, 10 lycées se sont positionnés pour accueillir des élèves décrocheurs

Point numéro 3 de l'ordre du jour : Constat des effectifs élèves à la rentrée 2012 et prévisions pour la rentrée 2013

Monsieur GAUTEREAU donne lecture des documents et répond aux questions de l'assemblée

Monsieur BACLE note que, concernant le second degré, sur les cinq ans on a enregistré +2 500 élèves et -700 postes. Si l'écart entre prévision et réel ne pose pas de problème, ce qui est gênant c'est qu'il n'y a pas forcément d'ajustement des structures.

Monsieur GAUTEREAU répond que des ajustements sont faits fin juillet.

Question diverse numéro 2 : Taux de scolarisation des 2 et 3 ans

Monsieur BACLE note que les taux de scolarisation des 2 ans sont plutôt faibles, sauf dans le département de la Haute-Loire

Monsieur LAUNAY indique que concernant le département du Puy-de-Dôme, la politique dans les zones d'éducation prioritaire est de permettre la scolarisation des 2 ans dès lors que les parents en font la demande. Le Code de l'Éducation Nationale ne prévoit pas d'obligation de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Monsieur ZAPORA indique que Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale souhaite qu'à l'issue du quinquennat, il puisse y avoir 30 % des enfants de 2 ans scolarisés.

Madame le Recteur répond que sous l'angle de l'éducation prioritaire, les 30 % sont atteints, mais il convient de vérifier le taux sur les territoires ruraux. Le projet de Loi de finances axera son effort sur l'éducation prioritaire.

Question diverse numéro 5 : Bilan de l'expérimentation «cours le matin, sport l'après-midi»

Madame BRUN, IA-IPR d'Éducation Physique et Sportive, intervient concernant l'expérimentation du dispositif « cours le matin, sport l'après-midi ».

L'expérimentation a débuté en septembre 2012 sur les collèges Jules Romains d'AMBERT, Baudelaire et Gérard Philipe à CLERMONT-FERRAND, auxquels sont venus se joindre en septembre 2012 le collège de MARCILLAT-EN-COMBRAILLE et de LA-TOUR-D'Auvergne.

RECTORAT

Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire
Division des établissements scolaires publics
Service de l'Organisation scolaire des établissements publics



Madame BRUN a réalisé un audit en se rendant dans chacun des établissements expérimentateurs. Elle a rencontré et échangé avec toutes les parties prenantes au projet. De 30 à 177 élèves ont été concernés dans chacun des cinq collèges. Un certain nombre de points positifs sont à relever (annexe numéro 6 ci-joint), et notamment sur le fait que ce dispositif a empêché certains élèves en grande difficulté de décrocher.

Monsieur LEBRUN demande si ce dispositif a entraîné un surcoût en personnel.

Madame BRUN énonce la ventilation des HSE attribuées au titre de l'année scolaire 2011-2012 :

- Collège AMBERT : 320
- Collège Baudelaire CLERMONT-FERRAND : 100
- Collège Gérard Philipe CLERMONT-FERRAND : 620
- Collège LA-TOUR-D'AUVERGNE : 240
- Collège MARCILLAT-EN-COMBRAILLE : 240

Monsieur LAUNAY remercie les équipes pédagogiques des établissements pour leur investissement, et souligne qu'il convient de mener à terme cette expérimentation avant d'en tirer des conclusions définitives.

Monsieur LEBRUN aurait souhaité que ce dispositif fasse l'objet d'un vote dans les Conseils d'Administration des EPLE concernés.

Monsieur LAUNAY répond que s'agissant d'une commande directe du Ministère de l'Education Nationale, il n'y a pas eu de soumettre au vote des Conseils d'Administration.

Madame BRUN expose les compétences que les élèves ont pu acquérir (autonomie, initiative, responsabilisation) et qui pourront être retracées dans le livret de compétences. La note n'est pas le seul critère d'évaluation.

Monsieur BOUSSAHBA note que ce qui apparaît gênant dans ce dispositif, c'est qu'on introduit une distinction dans des matières « mineures » qui auraient vocation à n'être enseignées que l'après-midi et d'autres matières enseignées le matin.

*Questions diverses numéro 4 et numéro 6 :
Mise en place des Contrôles en Cours de Formation (CCF), de l'évolution des langues au lycée
et bilan de la LV2 en 5ème*

Monsieur BACLE estime qu'il y a corrélation entre la diminution des postes administratifs, notamment dans les divisions des examens et concours, et la multiplication des CCF.

Au nom de FO, il indique qu'il souhaiterait des épreuves nationales et l'engagement que toute heure supplémentaire soit payée et à ce titre

Monsieur MERIC pense que les CCF entraînent des charges de travail énormes pour les enseignants

Monsieur GAUTEREAU répond que sur les CCF, chaque établissement a été destinataire d'un tableau faisant état par formation du nombre d'épreuves et sous-épreuves ainsi que des sommes correspondantes allouées pour l'indemnisation.

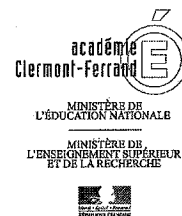
Monsieur ZAPORA pense que le problème vient de certains chefs d'établissement qui ne communiquent pas avec les équipes.

Monsieur BOUSSAHBA confirme que les CCF alourdissent la charge de travail et le problème de l'anonymat se pose.

Madame GOUGA et **Monsieur DURAND**, respectivement, IA-IPR d'Espagnol et IA-IPR d'Anglais, interviennent sur ces questions.

RECTORAT

Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire
Division des établissements scolaires publics
Service de l'Organisation scolaire des établissements publics



Ils précisent que la généralisation dans le département du puy de dôme de l'enseignement de la LV2 en cinquième n'a pas alourdi la charge de travail des élèves. Les premiers élèves concernés par cette pratique arrivent au Diplôme National du Brevet en juin 2013. Une évaluation pourra alors être menée.

De la même façon, on n'a pas décelé d'influence négative sur les langues anciennes, et les chiffres font même état d'une légère augmentation. Un élève doit pouvoir s'intégrer en quatrième sans avoir suivi l'option en cinquième.

Pour ce qui est des ouvertures en sixième bilangue, ils confirment qu'elles sont maintenant réservées à l'allemand dans l'objectif de maintenir la langue. Dans leur DGH les établissements conserveront les heures, qui ne seront plus fléchées.

Sur les nouvelles modalités du bac, et notamment les épreuves orales obligatoires, elles se dérouleront non pas sous la forme de CCF, mais plutôt évaluation en cours d'année.

Concernant la mise en place d'une banque nationale de sujets, ils tiennent à préciser que cela est très difficile à manier, avec une obligation, en terme d'alimentation. En effet, cela peut se révéler contraignant car il faut l'alimenter régulièrement, lui donner un volume important, mais aussi parce qu'elle incite à imposer un passage à date fixe afin d'éviter qu'un même support soit utilisé dans des établissements différents à des dates différentes, ce qui équivaldrait à une forme de fuite. Si les professeurs ont une réelle inquiétude sur les supports, ils peuvent demander conseil aux formateurs, voire aux inspecteurs. Il est important de trouver un point d'équilibre entre le cadre de la réforme et la liberté des professeurs. On tient compte de la tradition des pratiques pédagogiques (les professeurs ont une autonomie réelle). Dans l'académie de CLERMONT-FERRAND, un très important dispositif de formation a été mis en place à destination de tous les enseignants en lycée.

Des Formations d'Initiative Locale spécifiques ont été mises en place dans les établissements, les chefs d'établissement ont dégagé du temps pour cela. Concernant l'alourdissement de la charge de travail, elle n'est pas beaucoup plus importante que pour créer les évaluations habituelles. Toutes ces mesures s'inscrivent dans la mise en œuvre du Cadre Européen Commun Référence pour les Langues adopté en 2005, et du travail par compétences. On ne peut raisonnablement penser à notre époque qu'une épreuve uniquement écrite suffise à évaluer la maîtrise d'une langue vivante.

Sur la demande d'organisation nationale en dehors du temps de cours, en fin d'année, ils précisent que cela ne va pas dans le sens du texte officiel qui prévoit d'évaluer l'élève dans le cadre de ses apprentissages et cela supposerait une sollicitation en temps également très importante des professeurs.

Sur la question de l'anonymat, ils précisent que celui-ci est totalement respecté pour les épreuves de contrôle oral. Cela donne lieu à une évaluation bienveillante et non pas sanction.

Ils rappellent que c'est la note de langue globale qui sera communiquée aux candidats.

Ils précisent également que :

- Le caractère national du Bac n'a pas jusqu'à présent toujours été la garantie de l'égalité absolue (réclamations régulières, différences maintes fois constatées dans la notation d'un enseignant à l'autre).
- Les nouvelles modalités permettent au contraire aux enseignants d'harmoniser l'évaluation.
- Cadrage national dans le respect de l'autonomie des professeurs et des établissements.

Madame le Recteur indique que l'Académie s'engage à interroger le ministère de l'Éducation Nationale sur la question d'une banque académique de sujets.

Monsieur BACLE souhaite que l'on soumette au vote l'avis 4, dont il donne lecture. Il demande par ailleurs que cet avis soit adressé au Ministère de l'Éducation Nationale.

- **Avis 4 présenté par la délégation FO : Défense des diplômes nationaux (voir annexe n°5)**

Avis traité en même temps que la question diverse n°4 sur le CCF en langues en lycée professionnel

Après la mise en place des CCF (Contrôle en Cours de Formation) à très grande échelle dans l'enseignement professionnel, on assiste à la généralisation du CCF dans les lycées. Le CCF conduit à la dislocation des diplômes, comme diplômes nationaux anonymes et ponctuels, et à un alourdissement des conditions de travail des enseignants. Les représentants des personnels de l'Académie de CLERMONT se prononcent pour l'abandon des CCF. Cela signifie que toutes les épreuves, notamment les épreuves orales de langue, doivent être organisées comme des épreuves anonymes ponctuelles en fin d'année scolaire.

Résultat du vote

Pour : 7 – Contre : 0 – Abstentions : 3

Point numéro 4 de l'ordre du jour :

Mouvement des personnels enseignants : postes offerts au mouvement spécifique national

Madame CHAZAL précise que tous les postes sont susceptibles d'être vacants.

Monsieur MERIC fait observer qu'aucun poste de BTS ne semble être offert aux PLP, et demande une explication sur le poste bloqué à MURAT.

Madame CHAZAL répond que les PLP ne sont absolument pas exclus des candidatures sur des postes de BTS étiquetés L et précise que le poste de MURAT est bloqué afin de maintenir un contractuel qui est affecté dessus depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, **Madame CHAZAL** souhaite faire le point sur les personnels ATSS éligibles aux concours réservés.

Dans les GRETA, 5 ADAENES, 40 SAENES et 9 ADJENES remplissent les conditions.

En EPLE, 19 contractuels pourraient présenter le concours d'ADJAENES.

Au niveau des personnels de santé, 1 médecin et 4 infirmiers sont concernés.

Au niveau des ATRF, 3 personnes sont concernées.

Concernant les personnels enseignants, 271 personnes sont concernées, dont 108 en GRETA et 163 contractuels en EPLE.

Monsieur BACLE demande des précisions sur les conditions de cédésation en GRETA.

Madame CHAZAL répond que la loi était initialement à destination des personnels enseignants, puis étendue aux personnels ATSS.

Madame D'AURE (FO), qui intervient à titre d'expert sur le point relatif au régime indemnitaire, fait remarquer que depuis 2002 on constate un volant d'une centaine de contractuels, ce qui signifie que les besoins sont bien réels.

Monsieur MAROL fait remarquer qu'il n'est pas opposé à l'intervention d'experts lors des Comités Techniques Académiques, mais qu'il trouve anormal que ceux-ci interviennent dans le déroulé des débats.

Point numéro 5 de l'ordre du jour :
Régime indemnitaire des personnels ATSS

Monsieur GUILLON donne lecture des documents et précise que l'Académie a mis en œuvre deux principes :

- Application d'un coefficient 5 par rapport au taux de base,
- Application à toutes les catégories C d'un montant identique.

Monsieur MAROL souhaite obtenir des précisions sur le montant global de l'enveloppe rectorale et sa répartition entre les catégories, ainsi que sur le montant des reliquats et leur ventilation.

Sur les personnels infirmiers, la FSU demande à ce que le régime indemnitaire soit revu en tenant compte de leur nouvelle catégorisation A, et qu'il aboutisse à un taux indemnitaire identique à celui dont bénéficient les assistants sociaux.

Monsieur BISSON donne lecture d'une déclaration relative à ce point 5 (annexe numéro 6 ci-joint).

Monsieur BACLE demande à ce que le montant du reliquat indemnitaire soit communiqué et que des règles objectives de répartition soient arrêtées.

Madame D'AURE, expert, souligne que l'attribution du reliquat est opaque et réclame une clé de répartition du montant.

Monsieur GUILLON attire l'attention des membres du Comité Technique Académique sur le fait que cette « prime de Noël » correspond au constat d'un reliquat en fin d'exercice budgétaire et que de fait, il présente un caractère incertain dans son montant.

Concernant son mode de répartition, l'Académie a retenu une répartition égalitaire par structures avec une attribution selon le nombre d'etp. Chaque responsable de structure ventile en toute équité, ce qui sous-entend que l'attribution doit se faire en tenant compte d'éventuelles charges de travail spécifiques et ponctuelles.

Monsieur BACLE demande à ce que l'attribution soit égale et que des règles objectives soient établies.

Question diverse numéro 9 :
Résultats 2012 du baccalauréat professionnel dans l'académie

Monsieur GUILLON intervient sur la question numéro 9 relative aux résultats du baccalauréat professionnel et souligne que le taux 2012 est inférieur à celui de 2011, car on est sur un périmètre totalement différent ; le nombre de candidats 2012 est supérieur au nombre constaté pour 2011.

Concernant la question numéro 8 sur les effectifs des inscrits en Informatique et Sciences du Numérique et Droits et Grands Enjeux du Monde Contemporain, **Monsieur LEBRUN** demande si les enseignants concernés ont reçu une formation adaptée.

Monsieur GORGE confirme la mise en place d'actions de formations.

RECTORAT

Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire
Division des établissements scolaires publics
Service de l'Organisation scolaire des établissements publics



Question diverse numéro 7 :

Bilan des dérogations de la carte scolaire par départements

Concernant la question n°7, bilan des dérogations de la carte scolaire, les quatre Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale interviennent et énoncent les chiffres :

- **Madame REMER** pour le Cantal : Entrée en sixième : 164 demandes pour 158 satisfaits
Entrée en seconde : 48 demandes pour 43 satisfaits.
- **Monsieur CHALEIX** pour l'Allier : Entrée en sixième : 392 demandes pour 392 satisfaits
Entrée en seconde : 244 demandes pour 202 satisfaits.
- **Madame PETRAULT** pour la Haute-Loire : Entrée en sixième : 112 demandes pour 107 satisfaits
Entrée en seconde : 65 demandes pour 29 satisfaits.
- **Monsieur LAUNAY** pour le Puy-de-Dôme : Entrée en sixième : 1 182 demandes pour 1 015 satisfaits
Entrée en seconde : 770 demandes pour 338 satisfaits.

Question diverse supplémentaire :

Remboursement des frais de déplacements des enseignants en service partagé

Monsieur CORNET aborde le cas des frais de déplacement remboursés très tardivement.

Madame CLEMENT souligne qu'un déficit de dotation est intervenu à un moment donné, mais qu'à ce jour les états de frais déposés pour les mois de septembre et octobre ont été réglés.

Question diverse numéro 10 :

Indemnités de secrétariat d'examens en EPLE

Monsieur ZAPORA intervient sur l'indemnité de secrétariat d'examen et demande si sa mise en paiement est effectuée.

Madame CLEMENT répond que le paiement s'effectuera pour partie en décembre, et pour autre partie sur janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame le Recteur** lève la séance à 20 heures 10.

Le Secrétaire Adjoint de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'L'.

Patrick LEBRUN

Le Recteur,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'C'.

Marie-Danièle CAMPION